

Compétences

Pour ce faire, il détient la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques, et Prévention des Inondations (GEMAPI)** et décline ses actions selon les items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

1°

Aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique.

2°

Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès.

5°

Défense contre les inondations et contre la mer.

8°

Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques, les zones humides, et formations boisées riveraines.

Les valeurs du SMMS

1

Une gestion concertée, intégrée et adaptée aux enjeux du territoire

2

Des cours d'eau en bon état pour des fonctionnalités naturelles rétablies

3

Des zones humides restaurées et valorisées au sein du territoire

4

Une biodiversité favorisée pour le bon fonctionnement des écosystèmes

5

Un territoire résilient face aux changements climatiques

Rôles

Afin de mener à bien ses missions, le SMMS a plusieurs rôles au sein de son territoire :



Il est **maître d'ouvrage** sur des études et opérations de travaux ;



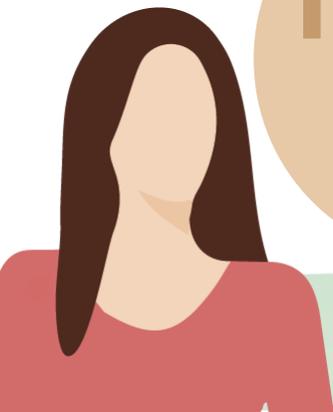
Il **conseille** les particuliers, entreprises et communes en matière d'entretien, de gestion, de réglementation et pour le montage de projets d'aménagement des milieux aquatiques et zones humides ;



Il **informe, sensibilise et communique** auprès des propriétaires riverains et autres acteurs des milieux aquatiques, et plus largement des usagers et du grand public ;



Il assure un **relai** entre les différents acteurs et favorise la **concertation**.



Contacts

Mairie de Mézy-Moulins,
27 avenue de Champagne,
02650 Mézy-Moulins

03 23 85 42 51 || 07 86 36 01 07

syndicat.marne.surmelin@outlook.fr

<https://www.union-des-syndicats.fr/>

